

La dépendance des personnes âgées

Déclaration du groupe Environnement et nature

Pour le groupe environnement et nature, cet avis porte les questions du vieillissement et de la perte d'autonomie, deux défis auxquels toute société est confrontée et particulièrement la France, au regard des évolutions démographiques que nous connaissons.

Le groupe juge déterminante l'une des composantes de cet avis et la soutient pleinement, à savoir la nécessité de développer la prévention de la perte d'autonomie, encore largement insuffisante et dont les actions, à condition qu'elles soient organisées et ciblées, ont pour effet significatif de retarder le plus possible la survenance de la perte d'autonomie.

Dans la prise en charge à proprement parler, trois points paraissent primordiaux au groupe :

- Le parcours de soins : une prise en charge de qualité est conditionnée par la coordination entre le secteur médico-social et le secteur sanitaire et, à cet égard, le groupe soutient la préconisation visant à confirmer un « guichet unique » d'information et d'orientation, dont la clef de voûte est la coordination gérontologique.
- L'accompagnement de l'aidant familial, qui assure souvent et ce, dans une relative solitude, l'accompagnement d'un proche en perte d'autonomie, dont l'intensité de l'intervention n'a pas été diminuée par la mise en place de l'APA. Il s'agit de prévenir l'épuisement physique et psychique de l'aidant, l'avis préconise à cet égard des dispositions que le groupe soutient, avec la mise en place de structures de répit qu'il conviendrait de préciser et de compléter, autour des aides pour les transports ou encore, dans un autre registre, la mise en place de structures de dialogue et d'échange.
- L'importance de l'aménagement du cadre de vie : cet avis fait largement état de mesures prises en faveur de l'adaptation de l'habitat mais en matière d'aménagement du cadre de vie, le groupe environnement et nature trouve que l'avis ne va pas assez loin et aurait souhaité la définition d'actions concrètes en matière d'environnement de la personne, d'infrastructures, l'objectif étant de limiter les conséquences des incapacités motrices ou sensorielles. Par ailleurs, nous considérons que la dimension cadre de vie devrait être inscrite dans cet avis comme partie intégrante de la prévention, comme enjeu contribuant à rompre l'isolement social de la personne âgée et à maintenir son autonomie.

Concernant le financement, il y a consensus sur le fait que la perte d'autonomie constitue un risque encouru par chacun et que par conséquent, son financement doit continuer à s'appuyer sur un socle de solidarité nationale. Le consensus porte également sur la nécessaire recherche d'autres sources de financement et le groupe soutient les

deux préconisations faites par le CESE : l'instauration d'une taxe sur l'ensemble des mutations à titre gratuit et l'alignement du régime de la CSG des pensions de retraite sur celui des actifs. Le groupe souhaite cependant que cette question soit intégrée à une refonte profonde de la fiscalité.

Le groupe environnement et nature souhaite par ailleurs insister sur la place de la personne âgée dans la société, en perte d'autonomie ou non, et regrette que celle-ci ne soit formalisée que dans un paragraphe en annexe alors qu'elle aurait dû sous-tendre l'avis. En effet, cet avis, bien que de qualité, nous semble trop tourné vers une vision médicale de la question alors qu'il conviendrait de poser d'autres interrogations : comment permettre aux personnes âgées, en perte d'autonomie ou non, de continuer à s'impliquer dans leur environnement, comment maintenir autour de ces personnes les liens sociaux et favoriser les solidarités entre les générations ? Comment accompagner les situations d'incapacité ? Au-delà de la stricte prise en charge médicale des personnes âgées, c'est plus largement leur statut dans la société et leur reconnaissance sociale que nous aurions voulu voir soulever. Un renforcement du tissu associatif en la matière pourrait être un levier intéressant de cette démarche. Le bien vieillir n'est pas une question technique mais une question de vie.

Le groupe environnement et nature voudrait enfin souligner l'importance du regard porté sur les personnes âgées et dépendantes d'aujourd'hui par ceux et celles qui seront les personnes âgées et dépendantes de demain, question insuffisamment traitée par cet avis. Une sensibilisation en direction des publics les plus jeunes semble indispensable : combler le fossé des générations suppose une meilleure connaissance réciproque qui s'acquiert par le dialogue et le contact, que ce soit dans un contexte scolaire, périscolaire ou dans une démarche de bénévolat et de volontariat. À cet égard, le groupe environnement trouve judicieuse la contribution de la délégation des femmes qui souligne l'intérêt d'une mixité intergénérationnelle dans les lieux de vie mais aussi dans les quartiers, en mettant en avant des expériences de terrain concluantes à cet égard, à l'instar de Chambéry ou de Longwy par exemple.

C'est avec ces réserves exprimées, que le groupe environnement et nature a majoritairement voté l'avis.